



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/20

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<u>Absents :</u>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux gaz –
Année 2022

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (ROPDP).

Cette dernière doit être fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

Redevance = $0,35 \times L \times \text{Taux de revalorisation}$ (soit 1,12 en 2022).

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant la redevance.

Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué, par courrier en date du 14 septembre 2022, la longueur de canalisation concernée, soit 151 mètres.

En définitive, le montant de la redevance (ROPDP) est égal à 59 € en 2022 (soit $0,35 \times 151 \text{ mètres} \times 1,12$).

De même, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) perçue chaque année, le Conseil municipal doit également en fixer le montant défini selon le plafond suivant :

Redevance = $((0,035 \times L) + 100) \times 1,31$

L représente la longueur de canalisation sur le domaine public communal exprimée en mètres.

Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué, par courrier en date du 14 septembre 2022, la longueur de canalisation concernée, soit 38 103 mètres.

En définitive, le montant de la redevance (RODP) est égal à 1 937 € en 2022, soit $(0,035 \times 38\ 103 \text{ mètres}) + 100 \times 1,31$.

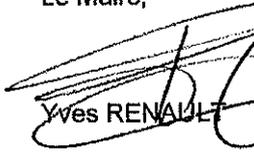
A titre indicatif, en 2021, la redevance d'occupation du domaine public était de 1 812€ et 45€ pour la redevance d'occupation provisoire du domaine public.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-84, L.2333-86, R.2333-114 et R.2333-114-1,
Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,
Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,
Vu le budget primitif « Commune » 2022,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 octobre 2022,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux gaz exposé ci-dessous pour l'année 2022, soit le montant de ces deux redevances dans les limites du plafond prévu par loi soit un montant de 1 937 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz, et 59 € pour la redevance d'occupation provisoire d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz.**
- **charge Le Maire de notifier cette décision à Gaz Réseau Distribution France (GRDF).**

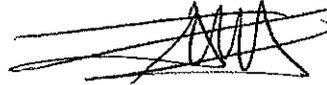
Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/21

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<i>Absents :</i>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Décision modificative n°2 – Budget « Commune »

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Suite aux différents ajustements du budget 2022, une décision modificative est nécessaire afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Il convient de préciser que cette décision modificative inclut de nombreux changements d'imputation comptable demandés par la nouvelle trésorerie de Vitré.

Ainsi, le budget 2022 se décompose comme suit :

	Budget primitif + Décisions modificatives	Décision Modificative n°2	Budget total 2022
Fonctionnement	12 118 931,00€	48 975,00€	12 167 906,00 €
Investissement	10 451 818,00 €	135 030,00€	10 586 848,00 €
	22 570 749,00 €	184 005,00 €	22 754 754,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes de la présente note (annexe 1.21).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2022,
Vu la délibération n°2022/03/21/29 du 21 mars 2022 portant approbation du budget primitif « Commune » 2022,
Vu la délibération n°2022/06/13/07 du 13 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget « Commune » 2022,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 4 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-DM2COMMUNE-BF

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°2 du budget « Commune » 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-DM2COMMUNE-BF



CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVIL

VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2022

**Décision
Modificative n° 2**

COMPTES	DEPENSES	BP et DM 1 de 2022	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n° 2
011	Charges à caractère général	0,00 €	65 560,00 €	65 560,00 €
60632-520-9054	Fourn. petit équipt tvx en régie : réfection ancien local costumes pour le Bis	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
60632-324-9011	Fourn. petit équipt tvx en régie : tvx sanitaires et douche salle Leprestre	0,00 €	11 600,00 €	11 600,00 €
615231-813-9061	Entretien voies et réseaux : passage aspirateur sur la voirie du centre-bourg	0,00 €	4 586,00 €	4 586,00 €
6228-020-9064	Assistance pour élaboration BP 2023 (Ressources Consultants Finances)	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Redevance pour services rendus			
6284-812-9001	Redevance pour bâtiments publics : mairie	0,00 €	824,00 €	824,00 €
6284-812-9003	Redevance pour bâtiments publics : école le Centaure	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
6284-812-9004	Redevance pour bâtiments publics : école La Pince Guerrière	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6284-812-9009	Redevance pour bâtiments publics : terrain de football	0,00 €	500,00 €	500,00 €
6284-812-9012	Redevance pour bâtiments publics : gîte d'étape	0,00 €	50,00 €	50,00 €
6284-812-9013	Redevance pour bâtiments publics : salles des sports	0,00 €	500,00 €	500,00 €
6284-812-9019	Redevance pour bâtiments publics : cimetière	0,00 €	400,00 €	400,00 €
6284-812-9030	Redevance pour bâtiments publics : médiathèque	0,00 €	100,00 €	100,00 €
6284-812-9042	Redevance pour bâtiments publics : restaurant scolaire	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6284-812-9046	Redevance pour bâtiments publics : marché	0,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
6284-812-9048	Redevance pour bâtiments publics : ateliers municipaux	0,00 €	500,00 €	500,00 €
6284-812-9054	Redevance pour bâtiments publics : orangerie	0,00 €	500,00 €	500,00 €
6284-812-9056	Redevance pour bâtiments publics : divers bâtiments	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6284-812-9073	Redevance pour bâtiments publics : PEJC	0,00 €	500,00 €	500,00 €
6284-812-9027	Collecte espaces verts	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
		0,00 €	17 374,00 €	17 374,00 €
65	Autres charges de gestion courante	17 374,00 €	-17 374,00 €	0,00 €
	Autres contributions			
65548-812-9001	Redevance pour bâtiments publics : mairie	824,00 €	-824,00 €	0,00 €
65548-812-9003	Redevance pour bâtiments publics : école le Centaure	1 200,00 €	-1 200,00 €	0,00 €
65548-812-9004	Redevance pour bâtiments publics : école La Pince Guerrière	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
65548-812-9009	Redevance pour bâtiments publics : terrain de football	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
65548-812-9012	Redevance pour bâtiments publics : gîte d'étape	50,00 €	-50,00 €	0,00 €
65548-812-9013	Redevance pour bâtiments publics : salles des sports	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
65548-812-9019	Redevance pour bâtiments publics : cimetière	400,00 €	-400,00 €	0,00 €
65548-812-9030	Redevance pour bâtiments publics : médiathèque	100,00 €	-100,00 €	0,00 €
65548-812-9042	Redevance pour bâtiments publics : restaurant scolaire	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
65548-812-9046	Redevance pour bâtiments publics : marché	2 300,00 €	-2 300,00 €	0,00 €
65548-812-9048	Redevance pour bâtiments publics : ateliers municipaux	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
65548-812-9054	Redevance pour bâtiments publics : orangerie	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
65548-812-9056	Redevance pour bâtiments publics : divers bâtiments	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €
65548-812-9073	Redevance pour bâtiments publics : PEJC	500,00 €	-500,00 €	0,00 €
65548-812-9027	Collecte espaces verts	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €
		17 374,00 €	-17 374,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 407 559,00 €	789,00 €	3 408 348,00 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	3 424 933,00 €	48 975,00 €	3 473 908,00 €
	TOTAL BUDGET	12 118 931,00 €	48 975,00 €	12 167 906,00 €

COMPTES	RECETTES	BP et DM 1 de 2022	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n° 2
042	Opération ordre transfert entre sections : travx en REGIE	0,00 €	35 300,00 €	35 300,00 €
722-520-9054	Réfection ancien local costumes pour le Bis	0,00 €	17 400,00 €	17 400,00 €
722-324-9011	Travaux sanitaires et douche salle Leprestre	0,00 €	17 900,00 €	17 900,00 €
74	Dotations et participations	120 400,00 €	13 675,00 €	134 075,00 €
74718-020-9001	Participation Etat (Ouverture d'un compte spécifique auprès de France Connect suite à la dématérialisation des autorisations du sol)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
74833-01-9064	Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	110 400,00 €	6 274,00 €	116 674,00 €
74834-01-9064	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	10 000,00 €	2 401,00 €	12 401,00 €
	TOTAL DECISION MODIFICATIVE	120 400,00 €	48 975,00 €	169 375,00 €
	TOTAL BUDGET	12 118 931,00 €	48 975,00 €	12 167 906,00 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Affiché le **25 NOV. 2022**
ID : 035-200064483-20221107-DM2COMMUNE-BF

COMPTES	DEPENSES	BP ET DM 1 de 2022	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n° 2
21	Acquisitions immobilisations corporelles	5 000,00 €	102 370,00 €	257 370,00 €
2111-020-9064	Acquisition piscine Domaine	150 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €
2183-020-9001	Onduleur mairie	0,00 €	2 370,00 €	2 370,00 €
2183-020-9001	Ordinateur	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
<i>Prévision d'ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2022 Groupe scolaire LPG</i>				
2184-212-9004	Mobilier (Chaire de professeur, siège, présentoir à livres, armoire, tables, casier, chaises)	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
2188-020-9064	Protection auditive des agents du périscolaire		3 300,00 €	3 300,00 €
23	Immobilisation en cours	12 000,00 €	-2 640,00 €	9 360,00 €
2313-520-9054	Réfection ancien local costumes pour le Bis	12 000,00 €	-12 000,00 €	0,00 €
2313	Conception et réalisation de la signalétique "Ecole la Pince Guerrière"	0,00 €	9 360,00 €	9 360,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections : travx en REGIE	0,00 €	35 300,00 €	35 300,00 €
2313-520-9054	Réfection ancien local costumes pour le Bis	0,00 €	17 400,00 €	17 400,00 €
2313-324-9011	Travaux sanitaires et douche salle Leprestre	0,00 €	17 900,00 €	17 900,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		17 000,00 €	135 030,00 €	302 030,00 €
TOTAL BUDGET		10 451 818,00 €	135 030,00 €	10 586 848,00 €

COMPTES	RECETTES	BP ET DM 1 de 2022	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n° 2
13	Subvention d'investissement	85 000,00 €	23 566,00 €	108 566,00 €
1321-324-9011	Subvention DRAC : réfection de la salle du donjon (murs, tommettes, cheminée)	0,00 €	21 010,00 €	21 010,00 €
1322-110-9061 opération 3B	Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2022 : vidéoprotection	85 000,00 €	-21 030,00 €	63 970,00 €
1342-822-9061	Amende de police	0,00 €	14 586,00 €	14 586,00 €
1347-822-9061	Dotation soutien à l'investissement local pour l'aménagement de la piste cyclable rue Marie Curie	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
16	Emprunts et dette assimilées	1 956 925,44 €	110 675,00 €	2 067 600,44 €
1641-020-9064	Emprunts en euros	1 956 925,44 €	110 675,00 €	2 067 600,44 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 407 559,00 €	789,00 €	3 408 348,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		5 449 484,44 €	135 030,00 €	5 584 514,44 €
TOTAL BUDGET		10 451 818,00 €	135 030,00 €	10 586 848,00 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/22

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<u>Absents :</u>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Demandes de subvention 2023 – Centre d'art Les 3 CHA

Rapporteur : Jean-Pierre PETERMANN

Dans le cadre de leur dispositif, le Conseil Régional et le Pays de Châteaugiron Communauté peuvent soutenir les structures culturelles qui réunissent les conditions de leur rencontre avec le plus large public possible, dans un double souci d'exigence artistique et de diversité culturelle.

Le centre d'art Les 3 CHA entrera dès janvier 2023 dans sa neuvième saison artistique et dans sa 8^{ème} année d'ouverture. Quatre expositions d'artistes professionnels et quatre événements culturels feront vivre la chapelle.

Il est rappelé que depuis son ouverture en juin 2015, le centre d'art a accueilli plus de 90000 visiteurs.

La fréquentation 2022 semble se dessiner comme étant la meilleure année pour le centre d'art avec plus de 14000 visiteurs libres.

Aussi, la médiation culturelle est une mission majeure permettant de créer un lien entre les expositions et les publics. Le centre d'art a également vocation à renforcer l'attrait touristique et le dynamisme du centre-ville.

La programmation 2023 répond aux objectifs des différentes structures nommées. C'est pourquoi une subvention peut être sollicitée auprès de chacune d'entre elles.

Le plan prévisionnel de financement de la saison 2023, y compris les charges de personnels, se présente ainsi :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Charges de personnel	67600 €	Conseil Régional	5000 €
Exposition/ateliers	46200 €	Pays de Châteaugiron Communauté	8500 €
Achat œuvres d'art	2000 €	Partenariat (HU)	2000 €
Événements	4350 €	Participation médiations/événements et vente	2400 €
Communication	9114 €	Autofinancement	115227 €
Autres dépenses (adhésion, fournitures, formations, petits équipements, externalisation logiciels, ...)	3863 €		
TOTAL	133 127	TOTAL	133 127

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

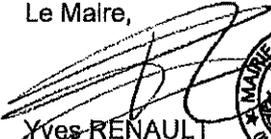
Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-2022_11_07_22-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les demandes de subvention 2023 pour le centre d'art les 3 CHA.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/23

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<u>Absents :</u>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Demandes de subvention 2023 – Salon des Métiers d'Art de Châteaugiron (SMAC)

Rapporteur : Jean-Pierre PETERMANN

Dans le cadre de leur dispositif, le Conseil Régional et le Pays de Châteaugiron Communauté peuvent soutenir les événements dédiés aux métiers d'art qui réunissent les conditions de mettre en valeur le savoir-faire, la création contemporaine, et la rencontre avec le public.

La ville de Châteaugiron accueille depuis 19 ans le salon des métiers d'art une fois par an, le dernier week-end de mars.

En 2023, le salon des métiers d'art accueillera plus de 60 exposants d'exception avec une nouveauté : la nocturne du vendredi soir (jour de l'ouverture) avec un apéro-concert.

Comme chaque année, les exposants seront installés dans l'enceinte du Château : salles du Château, chapelle, donjon, cour et en plus, la terrasse ouest.

Le plan prévisionnel de financement du salon 2023, se présente ainsi :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Location mobilier et scénographie extérieure	5000 €	Conseil Régional	5000 €
Événement/concert nocturne/scène/éclairage	4200 €	Pays de Châteaugiron Communauté	4000 €
Communication	12000 €	Location de 63 stands	19080 €
Accueil artisan, bénévoles et vernissage	500 €		
Prestation sécurité jours et nuits	3500 €		
Commission billetterie en ligne et adhésion AAF	450 €		
TOTAL	25 650	TOTAL	28 080

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV 2022

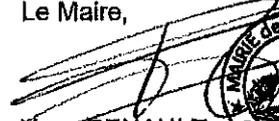
ID : 035-200064483-20221107-2022_11_07_23-DE

La différence de 2 430 euros estimée permet à la ville de rendre ce salon financièrement viable avec un équilibre permettant de le faire perdurer avec des nouveautés : mobilier et scénographie extérieure et soirée d'ouverture nocturne avec un apéro-concert de qualité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les demandes de subvention 2023 pour le SMAC.

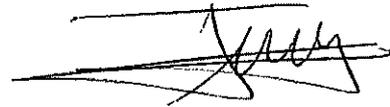
Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/24

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

Absents :	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Catherine TAUPIN

Suite à un changement d'affectation de service, un agent, adjoint technique territorial titulaire, exerçant les missions d'ATSEM, a été intégré dans la filière animation à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le 1^{er} juin 2022, le taux d'emploi des ATSEMs ayant augmenté, il est proposé de modifier le taux d'emploi au tableau des effectifs de la façon suivante :

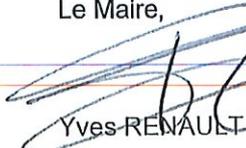
Grade actuel à supprimer	Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique territorial	Adjoint d'animation territorial	31,50/35 ^{ème}	01/09/2022

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la liste des emplois permanents annexés au Budget 2022,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 juillet 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les modifications du tableau des effectifs.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/25

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Denis GATEL	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Jean-Pierre PETERMANN	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Marie AGEZ	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Chrystelle HERNANDEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Ludovic LONCLE	Véronique BESNARD	Bruno VETTER	Arnaud BOMPOIL
Emeline HENON	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE

<u>Absents :</u>	
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Modification de grade

Rapporteur : Philippe LANGLOIS

Les fonctions de Direction générale des services sont exercées par voie de détachement du grade d'origine de l'agent sur les fonctions de Directeur général des services en fonction du nombre d'habitants.

Lorsqu'une collectivité passe, à la suite d'un recensement ou d'une décision de surclassement, d'une catégorie démographique à une catégorie démographique supérieure, le fonctionnaire sur emploi fonctionnel est, sur sa demande, détaché dans le nouvel emploi ou, lorsque le détachement est impossible, continue sur sa demande à exercer ses fonctions, nonobstant les dispositions particulières à ces emplois.

En prévision du recrutement d'un Directeur-trice général-e des services et afin de se conformer à la strate de notre commune, il est nécessaire de mettre à jour les grades liés aux fonctions de DGS selon les modalités suivantes :

Emplois actuels à supprimer	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
DGS de 2 000 à 10 000 habitants	DGS de 10 000 à 20 000 habitants	Temps complet	01/11/2022

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces modifications à compter du 1^{er} novembre 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN

